

**A. Rapport de la commission Démocratie cantonale  
au Grand Conseil**  
concernant  
**les mesures à envisager pour augmenter le taux  
de participation aux élections et votations**  
à l'appui  
**d'un projet de loi modifiant la loi sur les droits  
politiques (LDP)**  
**(Pré-affranchissement des enveloppes de vote)**

(Du 7 août 2023)

**B. Rapport de la commission législative  
au Grand Conseil**

(Du 28 septembre 2023)

---

## **A. RAPPORT DE LA COMMISSION DÉMOCRATIE CANTONALE**

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

### **1. INTRODUCTION**

La création de cette commission tire son origine de la demande d'un député, adressée au bureau du Grand Conseil, de créer une commission temporaire afin de répondre aux diverses inquiétudes exprimées face au faible taux de participation de la population neuchâteloise aux élections et votations. Ces préoccupations étant largement partagées par les différents bords politiques, le bureau a ainsi décidé de constituer une nouvelle commission temporaire Démocratie cantonale, le 16 septembre 2021.

### **2. COMPOSITION DE LA COMMISSION**

La commission est composée de la manière suivante :

Présidente :	M <sup>me</sup> Nathalie Schallenberger
Vice-présidente et rapporteure :	M <sup>me</sup> Christine Ammann Tschopp
Membres :	M <sup>me</sup> Sarah Blum
	M <sup>me</sup> Marie-France Vaucher
	M. Emile Blant
	M <sup>me</sup> Sloane Studer
	M. Damien Humbert-Droz
	M <sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit
	M <sup>me</sup> Caroline Juillerat
	M. Hugo Clémence
	M. Romain Dubois
	M <sup>me</sup> Julie Courcier Delafontaine
	M. Evan Finger

*Elle a été soutenue dans ses travaux par M<sup>me</sup> Sandrine Wavre, assistante parlementaire.*

### **3. TRAVAUX DE LA COMMISSION**

La commission s'est réunie à onze reprises, les 25 octobre et 13 décembre 2021, les 23 mars, 6 avril, 22 juin, 18 octobre, 28 novembre 2022, les 31 janvier, 24 avril, 5 juin et 3 juillet 2023.

Dans le présent rapport, elle propose au Grand Conseil d'adopter un train de mesures permettant d'augmenter le taux de participation aux scrutins.

La cheffe du service juridique de l'État ainsi que le vice-chancelier ont participé aux travaux de la commission.

### **4. BUTS DES TRAVAUX**

Face au faible taux de participation aux élections et votations, la commission s'est fixé comme objectifs de répondre aux interrogations suivantes :

- Comment améliorer la participation aux scrutins cantonaux ? Comment motiver l'électorat à se rendre aux urnes ?
- Comment faire en sorte que la population se sente davantage concernée par la politique de façon générale ? Comment réveiller l'esprit civique de nos concitoyens et concitoyennes ? Comment rapprocher le monde politique de la population ?
- Quelles adaptations pourraient être apportées aux élections cantonales sous leur nouvelle forme pour les rendre plus accessibles et efficaces ?
- En quoi notre canton se distingue-t-il des autres régions de notre pays ? Quelles spécificités neuchâteloises doivent être prises en compte ?

Remarquons que la commission ne s'est pas attachée à remettre en question la composition de l'exécutif et du législatif cantonal.

### **5. DÉMARCHE**

Face à cette problématique large, la commission a, en premier lieu, défini une méthodologie dans le but de cadrer ses propres travaux. Cette méthodologie consiste à poser d'abord un diagnostic en établissant un état de la citoyenneté (chapitre 6) pour établir, par la suite sur cette base, un plan d'actions (chapitre 8).

À noter que, au cours de ses travaux, la commission a été saisie du rapport du Conseil d'État 22.033 Bulletins électoraux, qui a été traité par le plenum le 24 février 2023. Il ne sera donc pas fait référence aux bulletins multiples, désormais écartés des modalités électorales, dans le présent rapport.

### **6. ÉTAT DE LA CITOYENNETÉ**

#### **6.1 Positions des experts académiques**

Le premier objectif a été d'obtenir un état des lieux factuel et de prendre connaissance des résultats académiques déjà connus dans le domaine de la participation politique. La commission a invité pour ce faire deux experts.

## **Rencontre avec le professeur Philip Balsiger**

La commission a rencontré, le 13 décembre 2021, le professeur de sociologie à l'Université de Neuchâtel Philip Balsiger. À titre liminaire, celui-ci a expliqué aux membres de la commission que la participation dans notre canton est plus faible que la moyenne suisse. Les caractéristiques sociodémographiques telles que l'âge et le niveau de formation peuvent en partie expliquer ce faible taux ; en effet, les classes populaires et les personnes sans formation ont tendance à ne pas participer à la vie politique du canton. L'octroi par notre canton dès l'an 2000 du droit de vote aux populations étrangères domiciliées dans le canton depuis au moins cinq ans se manifeste par une légère augmentation de l'abstention. En effet, les personnes issues de la migration appartiennent en moyenne à des classes moins aisées que la population indigène et, statistiquement, se rendent moins volontiers aux urnes. L'élargissement de la base électorale non accompagné d'une participation équivalente diminue donc légèrement le taux de participation global.

Des mouvements de fond sont perceptibles au niveau national. À titre d'exemple, le professeur Balsiger cite l'émergence de l'UDC, qui a conduit à une croissance de la participation au niveau fédéral à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

## **Rencontre avec le professeur Pascal Sciarini**

La séance du 23 mars 2022 a été consacrée à la présentation d'un autre expert reconnu, le professeur Pascal Sciarini de l'Université de Genève sur la thématique de l'abstentionnisme. En résumé, celui-ci reconnaît l'importance de l'abstentionnisme en Suisse, mais doute qu'il s'agisse a priori d'un problème. La théorie de la démocratie a tendance à démontrer que la faible participation n'est pas nécessairement problématique : l'abstention peut simplement traduire de l'indifférence ou une satisfaction générale du système. Les chiffres montrent que la grande majorité de la population se rend aux urnes, même si c'est très irrégulièrement. Le socle d'abstentionnistes chroniques est très bas et concerne probablement, en partie, des personnes très âgées en EMS. Une faible participation devient problématique si l'abstention n'est pas répartie équitablement au sein de la population et donc si certains groupes sont systématiquement sous-représentés parmi les votant-e-s.

Le professeur Sciarini constate qu'une forte médiatisation de la campagne et les débats publics améliorent le taux de participation.

Le déclin de la participation au cours du XX<sup>e</sup> siècle est certainement lié à des questions générationnelles – pour rappel, le vote obligatoire était présent dans la majorité des cantons suisses durant les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Le retrait de l'obligation de participer à la vie politique a aussi contribué à la baisse de la participation ; seul le canton de Schaffhouse pratique encore ce vote obligatoire. Outre l'abstention générale croissante constatée pour l'ensemble de la Suisse, ce problème est plus prononcé dans le canton de Neuchâtel, qui détient l'antépénultième taux de participation du pays.

Il s'agit de déterminer si, en Suisse et en particulier à Neuchâtel, il existe des problèmes de participation inégale liés au genre, à l'âge, à l'éducation, au revenu, etc.

L'abstentionnisme chronique concerne principalement les femmes très âgées et les jeunes. En comparaison internationale, la Suisse détient le plus grand différentiel de participation entre les jeunes et la catégorie qui vote le plus, soit les hommes entre 75 et 80 ans. Étant donné que le niveau de participation politique dépend fortement du niveau d'intégration sociale, il faut se poser la question de comment y remédier.

Il existe deux canaux principaux pour favoriser l'implication des jeunes dans la vie civique, à savoir l'école et la famille. En Suisse, l'éducation citoyenne dispensée à l'école peut être avantageusement renforcée, notamment dans les écoles professionnelles. Quant aux femmes âgées, le différentiel de participation par rapport à leurs contemporains masculins atteint 20 points de pourcentage. Deux tiers de cet écart peuvent s'expliquer par un facteur institutionnel, soit l'octroi tardif du droit de vote aux femmes en Suisse. Les femmes les plus âgées n'ont obtenu le droit de vote que largement après leur majorité. Le veuvage, plus fréquent chez les femmes âgées que chez les hommes, en tant que facteur

d'isolement social et d'abstention politique, est un paramètre qui explique à peu près l'écart résiduel.

Chez les femmes les plus jeunes, l'engagement politique est légèrement supérieur à celui de leurs homologues masculins. Il est probablement porté par des aspects conjoncturels et structurels tels que la grève des femmes de 2019. Le niveau d'éducation des jeunes femmes a beaucoup évolué ; le taux actuel de gymnasiennes et d'universitaires femmes est plus élevé que celui des hommes.

Quant au vote par internet, seul-e-s 15% des votant-e-s y ont eu recours. L'effet a cependant été extrêmement positif parmi les Suissesses et les Suisses expatrié-e-s. Contrairement aux attentes, le vote par internet n'a pas eu d'effet sur le différentiel de participation entre les jeunes et les moins jeunes.

Les explications complètes données par le professeur Sciarini ont convaincu la commission qu'il n'était pas utile dans ses travaux d'approfondir davantage le profil des abstentionnistes par une étude par sondage et par des entretiens avec les citoyen-ne-s.

## **6.2 Informations du service juridique et de la chancellerie**

Le service juridique de l'État de Neuchâtel et la chancellerie ont fourni des informations qui ont été analysées par les membres de la commission Démocratie cantonale.

Il en ressort des mesures existantes ou possibles :

- Animer la campagne de votation et la renforcer : les électeurs et électrices se déplacent pour des objets qui les concernent et qui leur sont compréhensibles. Un travail de communication est essentiel. Le taux de participation est plutôt influencé par la nature des objets soumis à votation et par la couverture médiatique.
- Le vote obligatoire : maintenu uniquement dans le canton de Schaffhouse. Cette proposition n'a pas été soutenue par la commission, son caractère contraignant s'inscrivant à l'opposé de la volonté de motiver l'électorat.
- Le regroupement de scrutins : organisation de « Super Sundays ». La commission reconnaît qu'il s'agit d'une mesure au niveau national.
- Le pré-affranchissement des enveloppes de vote : sa contribution est évaluée à une hausse du taux de participation d'environ 5%, rapprochant Neuchâtel du taux moyen suisse.
- Le vote électronique : il est actuellement bloqué dans le canton de Neuchâtel, mais quelques cantons pilotes (Saint-Gall, Thurgovie et Bâle-Ville) ont fait la tentative de le réintroduire avec succès lors de la votation fédérale du 18 juin 2023. Dans tous les cas, il n'interviendra pas dans le canton de Neuchâtel avant 2026, année sans élection.
- L'organisation de Sessions de jeunes.
- Récompenser les votant-e-s : une telle récompense pourrait être vue sous l'angle de l'inégalité de traitement.

## **6.3 Rencontre avec les services de l'enseignement obligatoire et postobligatoire**

L'abstentionnisme des jeunes a préoccupé particulièrement la commission, qui a invité les services qui pilotent la formation scolaire et postobligatoire à exposer le contenu de l'instruction civique programmée tout au long de la formation.

Dans le but de travailler sur le rôle de l'école, la commission a rencontré le chef du service de l'école obligatoire (SEO), la cheffe du service de la formation postobligatoire (SFPO) et la directrice du lycée Jean-Piaget à sa séance du 22 juin 2022. Il en est ressorti que les moyens d'enseignement évoluent constamment. Le Plan d'études romand (PER) comprend plusieurs axes, dont la « formation générale », composée de plusieurs sous-chapitres. La discipline « monde contemporain et citoyenneté (MCC) » est au programme

de la 11<sup>e</sup> HarmoS. Les élèves ont la possibilité de suivre en direct les élections fédérales et les politicien-ne-s sont régulièrement invité-e-s dans les classes pour partager leur vécu dans le cadre de leurs mandats politiques. Des visites sur le terrain sont également régulièrement organisées, notamment la visite du Palais fédéral. La cheffe du SFPO explique que la question de l'éducation citoyenne est prise en compte dans la formation professionnelle et dans la formation académique. Des journées « Discuss'it », proposées par l'association éponyme composée d'étudiant-e-s et de jeunes professionnel-le-s engagé-e-s ayant pour objectifs d'éveiller l'intérêt politique des adolescent-e-s et jeunes adultes et d'encourager leur éducation à la citoyenneté, seront mises en place pour les élèves de 3<sup>e</sup> année de lycée. Le but de ce projet est d'éveiller l'intérêt politique chez les jeunes. De plus, selon les statistiques de vote, la participation des 18-19 ans est plus importante que celle des 20-25 ans, mais égale à celle des 40-45 ans.

Le matériel scolaire semble peu adapté et peu attractif pour la jeunesse. La commission propose donc une recommandation pour y remédier.

#### 6.4 Informations du service statistique

Pour compléter le dossier, la commission a rencontré le service de la statistique à sa séance du 31 janvier 2023. Ce dernier a mené une analyse sur la participation aux scrutins, qu'illustrent les graphiques ci-dessous.

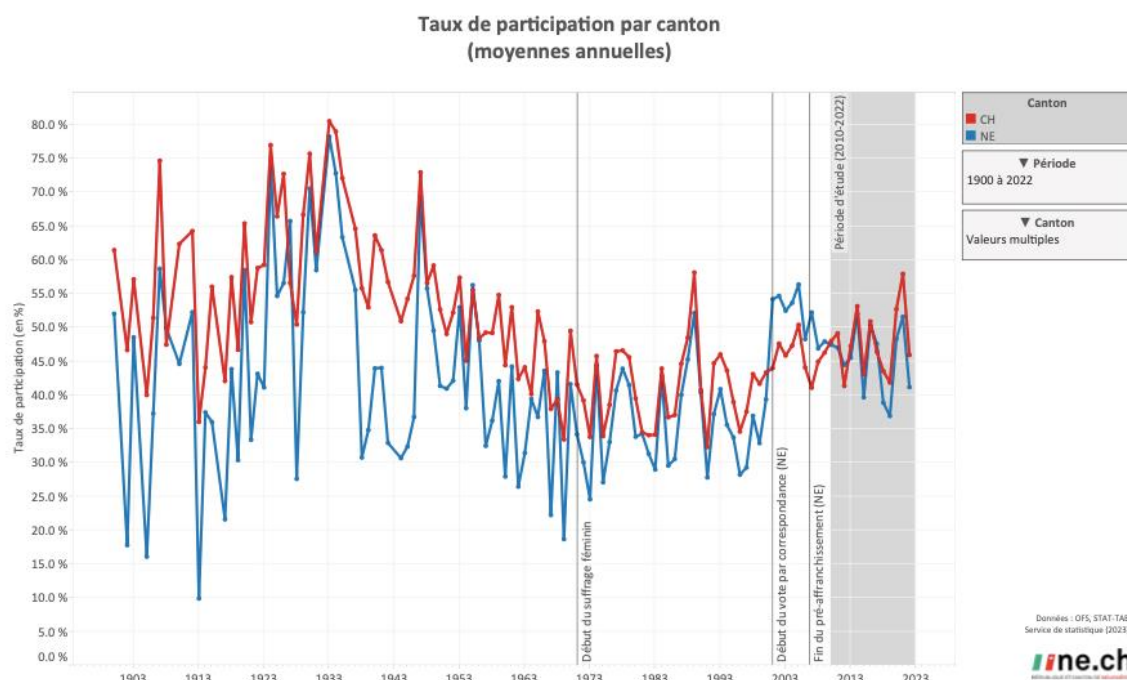


Figure 1 : Taux de participation au niveau national et pour le canton de Neuchâtel entre 1900 et 2023.

La série temporelle de la figure 1 permet une analyse intéressante de l'impact de certaines mesures. Elle montre l'effet positif (environ +15 points de pourcentage) de l'introduction du vote par correspondance en 2000, et celui néfaste de la fin du pré-affranchissement des enveloppes de vote (environ -5 points de pourcentage). L'étalonnage par la courbe nationale est probante.



Figure 2 : taux de participation par classe d'âge et par sexe dans le canton de Neuchâtel en 2010, 2016 et 2022.

Dans la figure 2, il est confirmé que les 18-19 ans votent davantage que les 20-44 ans et que les 25-29 ans représentent la catégorie d'âge qui vote le moins. Dès l'âge de 65 ans, les femmes votent nettement moins que les hommes et cette différence s'amplifie avec l'âge. Les hommes de 75 à 79 ans sont les électeurs les plus assidus.

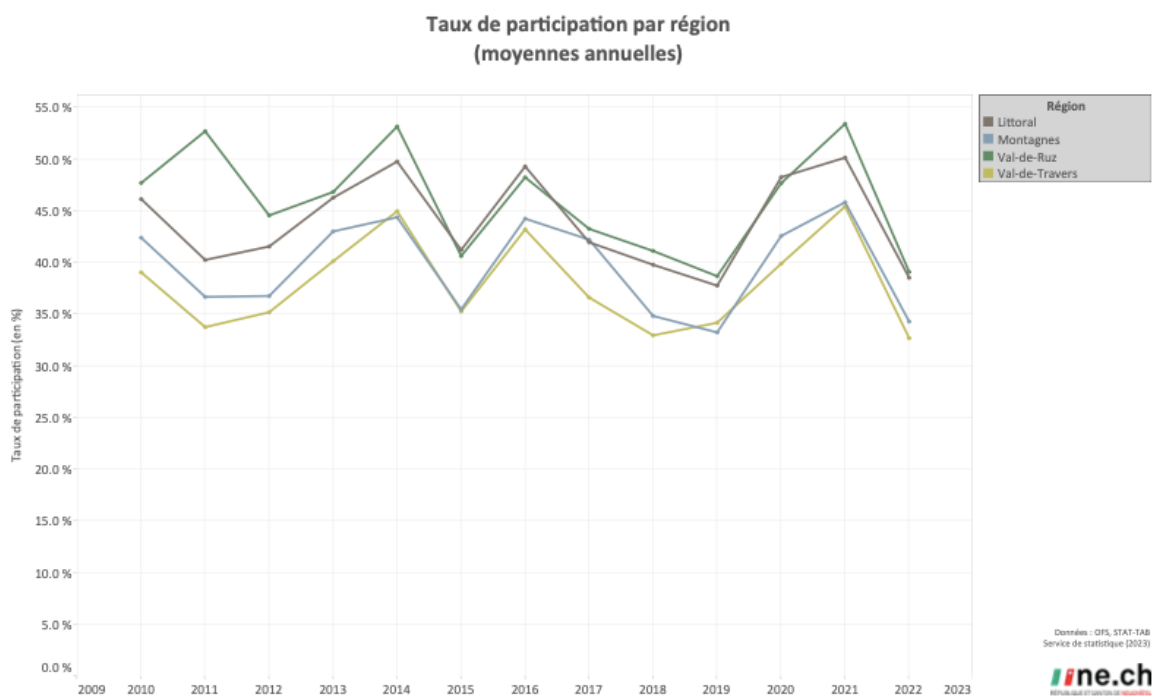


Figure 3 : taux de participation par région de 2009 à 2022.

Enfin, la figure 3 montre que le Val-de-Ruz est la région la plus politisée du canton, tandis que le Val-de-Travers présente l'abstention la plus marquée.

## 7. CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES

Au cours de ses travaux, la commission a décidé de créer des groupes de travail en charge de mener une réflexion sur quatre thématiques :

- la formation et l'éducation citoyenne ;
- la démocratie participative ;
- le matériel de vote et l'information de vote ;
- les actions de la citoyenneté.

Chaque groupe de travail a rédigé une liste de mesures dans son domaine de compétence, l'a décrite et soumise à la commission plénière du 24 avril 2023.

## 8. PLAN D'ACTION

À sa séance du 24 avril 2023, les membres de la commission ont proposé de rédiger un rapport d'information à l'attention du Grand Conseil répertoriant les mesures issues des groupes de travail et se regroupant autour de quatre thématiques : l'école, la communication, le matériel de vote et la Semaine de la démocratie. Les différentes mesures ont été priorisées selon les critères liés à l'acceptabilité politique, l'impact escompté de la mesure, le délai de mise en œuvre et les coûts de mise en œuvre, ces derniers étant pour la plupart très difficiles à estimer. Les objets parlementaires déposés par la commission ne préavisent en rien la position des groupes sur les mesures que le Conseil d'État proposera en réponse aux postulats, ceux-ci nécessitant l'engagement de coûts difficiles à estimer.

### ÉCOLE

- Renforcer le rôle de l'école (école obligatoire et postobligatoire) : visite du parlement cantonal avec mise en perspective des enjeux débattus, rédaction d'un objet parlementaire, mise en place de conférences/débats dans les écoles impliquant des élu-e-s communaux, cantonaux ou fédéraux.
- Réintroduire CinéCivic : concours d'affiches et de vidéos de promotion de la citoyenneté destiné aux jeunes (voir <https://www.ge.ch/dossier/cinecivic>).
- Collaborer avec des organisations (YES, Discuss'it), dont l'objectif est d'intégrer le débat dans le programme scolaire.
- Adapter et actualiser les supports de cours à l'école obligatoire en les rendant plus ludiques.
- Organiser et faciliter des visites du Grand Conseil (ou d'autres parlements) par les élèves, avec la possibilité de créer un objet parlementaire.
- Réintroduire des Sessions des jeunes.
- Favoriser l'information non formelle par la « gamification » par exemple.
- Créer du contenu pédagogique avec du matériel de vote ressemblant à celui utilisé lors des votations, afin de « dédramatiser » le premier vote des jeunes.
- Faciliter la venue de député-e-s ou autre personnalité politique dans les classes du canton pour proposer des points de vue différents sur des objets de votation et/ou expliquer le rôle des parlementaires et des institutions politiques.
- Imaginer et rédiger un objet parlementaire.

## **COMMUNICATION destinée à toute la population**

- Demander au Conseil d'État et aux député-e-s de rencontrer la population au moins une fois par législature.
- Inviter la population à des visites guidées du Grand Conseil en cours de session.
- Organiser un escape game de la vie politique ou autre dispositif ludique.
- Organiser des conférences/débats impliquant des élu-e-s aux niveaux communal, cantonal et fédéral.
- Mettre en place un service de communication du Grand Conseil.
- Créer une application « Démocratie » destinée à notifier les scrutins, à donner les liens utiles vers les sites d'information, à permettre aux utilisatrices et utilisateurs de répondre à des sondages, etc.

## **MATÉRIEL DE VOTE destiné au corps électoral**

- Pré-affranchir les enveloppes de vote, ce qui représente pour chaque scrutin un montant qui s'élève à environ 60'000 francs.
- Ajouter dans les enveloppes de votes, lors des élections, les « papillons » des partis et les informations sur les candidat-e-s.
- Simplifier le matériel de vote et adjoindre des textes en langage facile à lire et à comprendre (FALC) ainsi que des QR-codes liés à des vidéos explicatives (comme easyvote).

## **ASSOCIATIONS**

Consulter des associations telles que le Parlement des jeunes ou les associations de communautés migrantes.

## **« SEMAINE » DE LA DÉMOCRATIE destinée à toute la population**

- Certains député-e-s ont proposé que la commission s'inspire de ce qui se fait dans les cantons voisins, notamment à Genève avec la Semaine de la démocratie. Cette dernière est organisée par la chancellerie d'État du canton de Genève chaque année depuis 2015, le but étant de réexaminer l'état de la démocratie. Cette semaine se déroule autour d'une thématique en relation avec les enjeux démocratiques du canton et offre l'opportunité de découvrir le cœur des institutions, leurs fonctionnements, et de rencontrer celles et ceux qui œuvrent à leur service. Chaque partenaire qui participe à cette Semaine de la démocratie investit de l'argent (<https://www.ge.ch/teaser/semaine-democratie-2023/semaine-democratie-2023>).
- Proposer aux acteur-trice-s culturel-le-s d'intégrer des thèmes liés à la démocratie dans leur programmation.

## **ASSEMBLÉES CITOYENNES**

Les membres de la commission Démocratie cantonale ont également décidé de constituer un groupe de travail pour préparer un projet de loi en faveur d'assemblées citoyennes permettant de déposer des initiatives sans récolte de signatures. Ce groupe de travail se réunira dès août 2023.

## **9. PROJET DE LOI**

Lors de sa séance du 5 juin 2023, les membres de la commission Démocratie cantonale ont décidé, par 10 voix contre 1 et 2 abstentions, de soumettre au vote du Grand Conseil un projet de loi à l'appui du pré-affranchissement du matériel de vote.



Les modifications concernent les articles 10, alinéas 2 et 3, et 23, alinéa 4, de la loi sur les droits politiques (LDP).

Loi actuellement en vigueur (LDP)	Projet de loi de la commission
<p><b>Art. 10</b></p> <p><b>Frais du scrutin</b></p> <p><sup>1</sup>Les communes supportent les frais relatifs au fonctionnement des bureaux électoraux et de dépouillement.</p> <p><sup>2</sup>Les frais postaux liés à l'envoi du matériel de vote aux électrices et électeurs sont pris en charge en totalité par l'État. L'État peut demander une contribution financière équitable aux communes pour les scrutins communaux et aux syndicats intercommunaux pour les scrutins des syndicats.</p> <p><sup>3</sup>Les frais postaux liés au renvoi des votes par correspondance sont à la charge de l'électrice ou de l'électeur qui recourt aux services postaux.</p> <p><sup>4</sup>Abrogé.</p> <p><sup>5</sup>Tous les autres frais du scrutin sont à la charge :</p> <p>a) du canton, pour les scrutins fédéraux et cantonaux ;</p> <p>b) de la commune, pour les scrutins communaux ;</p> <p>c) du syndicat intercommunal, pour les scrutins du syndicat.</p>	<p><b>Art. 10, al. 2 et 3</b></p> <p><sup>2</sup>Les frais postaux liés à l'envoi du matériel de vote aux électrices et électeurs <i>et au renvoi par ceux-ci des votes par correspondance</i> sont pris en charge en totalité par l'État. L'État peut demander une contribution financière équitable aux communes pour les scrutins communaux et aux syndicats intercommunaux pour les scrutins des syndicats.</p> <p><sup>3</sup>Les frais postaux liés au renvoi des votes par correspondance <i>déposés à un bureau de poste étranger</i> sont à la charge de l'électrice ou de l'électeur qui recourt aux services postaux.</p>
<p><b>Art. 23</b></p> <p><b>Vote par correspondance</b></p> <p><sup>1</sup>L'électrice ou l'électeur signe la carte de vote du scrutin et y inscrit sa date de naissance.</p> <p><sup>2</sup>L'électrice ou l'électeur introduit les bulletins électoraux ou de vote dans les enveloppes de vote correspondantes et les met, avec la carte de vote, dans l'enveloppe de transmission.</p> <p><sup>3</sup>L'enveloppe de transmission est adressée au bureau communal, qui met à la disposition des électrices et des électeurs une boîte aux lettres de taille appropriée pour le dépôt des enveloppes de transmission, accessible à toute heure.</p> <p><sup>4</sup>En cas d'envoi par la poste, l'électrice ou l'électeur affranchit l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur. Le bureau communal refuse les enveloppes de transmission renvoyées par la poste et qui ne sont pas ou pas suffisamment affranchies.</p> <p><sup>5</sup>L'enveloppe de transmission doit parvenir au bureau communal avant l'ouverture du bureau de vote et son enregistrement doit intervenir avant la clôture du scrutin.</p> <p><sup>6</sup>Le bureau communal ouvre l'enveloppe de transmission. Il atteste alors la qualité d'électrice ou d'électeur du votant et dépose les enveloppes de vote, après les avoir timbrées, dans une urne scellée spécialement destinée au vote par correspondance.</p>	<p><b>Art. 23, al. 4</b></p> <p><sup>4</sup>Abrogé.</p>

## 10. CONCLUSIONS

Afin de soutenir ces mesures, la commission a décidé, lors de sa séance du 5 juin 2023, de déposer cinq objets parlementaires et le projet de loi mentionné au chapitre 9 :

- 1) Recommandation sur les mesures dans le cadre scolaire
- 2) Postulat sur l'élaboration d'une application Démocratie
- 3) Postulat pour la simplification du matériel de vote
- 4) Postulat pour l'information complète et détaillée pour les élections
- 5) Postulat pour l'institution d'une « semaine » de la démocratie
- 6) Projet de loi pour le pré-affranchissement des enveloppes de vote.

Après les nombreuses thématiques traitées et la multiplicité des réflexions, la commission prie le Grand Conseil de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et de classer les propositions mentionnées ci-après.

### **Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)**

Sans opposition, la commission propose que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

### **Postulats déposés par la commission (cf. annexes)**

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter la recommandation 23.239, du 3 juillet 2023, Éducation civique dans les écoles du canton.

Sans opposition, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat 23.240, du 3 juillet 2023, Une app' pour une démocratie à portée de main.

Par 9 voix et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat 23.241, du 3 juillet 2023, Pour une information simplifiée pour les votations.

Par 11 voix et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat 23.242, du 3 juillet 2023, Pour une information complète et détaillée pour les élections.

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat 23.243, du 3 juillet 2023, Semaine de la démocratie.

La commission a adopté le présent rapport, sans opposition, par voie électronique, le 7 août 2023.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 7 août 2023.

Au nom de la commission  
Démocratie cantonale :

*La présidente,*                      *La rapporteure*  
N. SCHALLENBERGER    C. AMMANN TSCHOPP

## Annexe1

NB : L'annexe 1 présente un tableau de mesures à envisager. Chacune de mesures a été appréciée selon trois critères, soit l'acceptabilité politique, l'impact escompté de la mesure et le délai de mise en œuvre. Le tableau attribue une moyenne pour chaque mesure en tenant compte des notes attribuées par les membres de la commission et de la pondération du critère, dans le but de fixer les priorités de manière plus objective. Ce tableau n'est donc pas le résultat d'une approche scientifique, mais a été rempli selon les sensibilités des membres de la commission.

Mesures\critères	Acceptabilité politique		Impact escompté de la mesure		Délai de mise en œuvre	
	Pondération 3		Pondération 4		Pondération 1	
	Notation	Sous-total	Notation	Sous-total	Notation	Sous-total
<b>ÉCOLE</b>						
Renforcer le rôle de l'école École obligatoire et postobligatoire		3.31		2.77		2.15
Réintroduction de CinéCivic		3.54		2.38		2.62
Collaboration avec des organisations (YES, Discuss'it), intégrer le débat dans le programme scolaire		3.08		2.85		2.54
Création d'un objet parlementaire		2.69		2		2.23
<b>COMMUNICATION</b>						
Visite du Grand Conseil		3.62		2		2.92
Escape game de la vie politique ou autre dispositif ludique		3.08		2.67		2.33
Mise en place de conférences/débats impliquant des élu-e-s communaux/cantonaux/fédéraux		3.46		2.54		2.46
Mise en place d'un service de communication au niveau législatif		2.62		2.23		2.23
Création d'une application Démocratie (sondages)		3.38		2.92		2
<b>MATÉRIEL DE VOTE</b>						
Pré-affranchissement des enveloppes de vote		3.38		3.08		2.92
Flyers des partis + info sur les candidat-e-s		2.77		2.33		2.5
Simplifier le matériel de vote		3.23		2.54		2.23
<b>ASSOCIATIONS</b>						
Consultation des associations		2.85		1.92		2.54
<b>SEMAINE DE LA DÉMOCRATIE</b>						
Proposer aux acteur-trice-s culturel-le-s d'intégrer des thèmes liés à la démocratie dans leur programmation		2.62		2.54		1.77
Assemblées citoyennes (avec droit d'initiatives)		3.54		2.69		2.23

3 juillet 2023

**23.239**  
ad 23.613

## **Recommandation de la commission Démocratie cantonale**

### **Éducation civique dans les écoles du canton**

Nous demandons au Conseil d'État d'améliorer l'éducation civique dans les écoles du canton (niveaux obligatoire et postobligatoire) dans le but d'augmenter la participation aux votations et élections.

#### **Développement**

Plusieurs experts sont intervenus lors des travaux de la commission Démocratie cantonale. Ces derniers ont formellement établi que la tranche des 18-25 ans vote très peu comparativement à d'autres tranches d'âge. Si les spécialistes n'ont pas donné de formule magique susceptible d'améliorer miraculeusement et significativement les taux de participation des jeunes aux votations et aux élections, ils ont quand même suggéré qu'une bonne instruction civique, adaptée et en lien avec l'actualité, était fondamentale pour les citoyen-ne-s en devenir.

Il a ainsi été convenu qu'un accent particulier devait être mis sur l'éducation civique dans les écoles obligatoires, les lycées et les écoles professionnelles du canton. Pour ce faire, la commission Démocratie cantonale recommande d'analyser la pertinence des points ci-dessous :

- adapter et actualiser les supports de cours à l'école obligatoire en les rendant si possible plus ludiques ;
- renforcer la collaboration avec des organisations telles que YES ou Discuss'it afin de familiariser les jeunes au débat et à la chose publique ;
- réintroduire le programme « CinéCivic » (ou analogue) dans les écoles ;
- organiser et faciliter des visites du Grand Conseil (ou d'autres parlements) par les élèves, avec la possibilité de créer un objet parlementaire ;
- réintroduire des Sessions des jeunes ;
- favoriser l'information non formelle par la « gamification » par exemple ;
- créer du contenu pédagogique avec du matériel de vote ressemblant à celui utilisé lors des votations, afin de « dédramatiser » le premier vote des jeunes ;
- faciliter la venue de député-e-s ou autre personnel politique dans les classes du canton pour proposer des points de vue différents sur des objets de votation et/ou expliquer le rôle des parlementaires et des institutions politiques.

Le Conseil d'État n'est pas tenu de respecter le délai de six mois pour la mise en œuvre.

Première signataire : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale.

3 juillet 2023

**23.240**  
ad 23.613**Postulat de la commission Démocratie cantonale****Une app pour une démocratie à portée de main**

Le Grand Conseil charge le Conseil d'État d'étudier le développement d'une application ludique et publique permettant à la fois de donner de manière interactive des informations neutres et équilibrées sur les travaux politiques en cours ainsi que sur les votations et élections, mais également de sonder en direct la population sur des questions précises des autorités (législatives ou exécutives).

**Développement**

La commission démocratie cantonale, lors de ses travaux, a mis en évidence la nécessité de l'information à la population sur la vie politique pour renforcer l'utilisation des outils démocratiques. Une communication interactive, et même participative, pourrait renforcer l'intérêt des citoyen-ne-s pour le fonctionnement de la vie politique et, par là même, augmenter la participation aux scrutins populaires et l'engagement politique.

Un des publics cibles identifiés par la commission est celui de la jeunesse du canton. Or, il est apparu lors des travaux que les modes « traditionnels » de communication politique (journaux, stands...) ne correspondaient plus forcément aux outils utilisés par les jeunes entre environ 16 et 25 ans. L'application interactive, utilisable sur un téléphone portable, semble ainsi être une voie à explorer pour impliquer davantage cette tranche d'âge dans la vie politique.

La commission imagine une application qui permette de s'informer au travers d'un contenu épuré, interactif et agréable d'utilisation sur les votations et élections, voire sur les autres débats politiques en cours au niveau cantonal. L'application serait également utilisée pour des sondages immédiats et de courte durée à destination des autorités politiques. Une mise en œuvre concrète pourrait avoir lieu par le développement d'une application existante (par ex. Nemo) ou la création d'une nouvelle application. Première signataire : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale.

Première signataire : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale

3 juillet 2023

**23.241**  
ad 23.613

## **Postulat de la commission Démocratie cantonale**

### **Pour une information simplifiée pour les votations**

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier la possibilité de compléter la brochure de vote avec des explications en langage facile à lire et à comprendre (FALC) et des redirections vers des sites multimédias politiquement neutres exposant les objets sur lesquels portent la votation.

#### **Développement**

Force est de constater qu'aujourd'hui encore l'acte de vote est tout sauf évident pour nos concitoyen-ne-s et que le matériel mis à leur disposition ne leur simplifie pas la tâche ou du moins ne leur permet pas de comprendre totalement et facilement les enjeux des scrutins. Dans cette optique, notre commission a notamment travaillé sur un accès complet aux informations de vote compréhensibles pour toutes et tous.

La commission Démocratie cantonale propose de compléter la brochure de vote par des explications rédigées en langage facile à lire et à comprendre (FALC), afin de permettre au plus grand nombre de citoyen-ne-s de comprendre les enjeux des scrutins pour lesquels ils et elles sont appelé-e-s à voter. La brochure pourrait s'accompagner de différentes redirections sur des sites ou associations, politiquement neutres, travaillant en ce sens, notamment Smartvote, easyvote, Pro Infirmis ou encore l'association Lire et écrire.

Première signataire : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale.

3 juillet 2023

**23.242**  
ad 23.613

## **Postulat de la commission Démocratie cantonale**

### **Pour une information complète et détaillée pour les élections**

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier la possibilité de compléter le matériel de vote électoral avec un feuillet complémentaire par parti politique, produit par ce dernier.

#### **Développement**

Force est de constater qu'aujourd'hui encore l'acte de vote est tout sauf évident pour nos concitoyen-ne-s et que le matériel mis à leur disposition ne leur simplifie pas la tâche. Dans cette optique, notre commission a notamment travaillé sur une information plus complète sur les candidatures et partis politiques lors des élections.

Notre commission a estimé que, pour les élections, les informations données actuellement aux citoyennes et citoyens n'étaient plus suffisantes. Cela est flagrant avec l'arrivée des listes à 100 noms pour le Grand Conseil, ce qui a entraîné la perte d'informations complètes sur les candidates et candidats. Pour y remédier, notre commission demande au Conseil d'État d'étudier la possibilité de transmettre aux électrices et électeurs, en complément du matériel de vote standard, des feuillets produits par les partis politiques, en préservant l'égalité de visibilité.

Première signataire : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale.

7 août 2023

**23.243**  
ad 23.613

## **Postulat de la commission Démocratie cantonale**

### **Semaine de la démocratie**

Nous demandons au Conseil d'État de mettre en place, avec l'aide de la chancellerie d'État, une semaine de la démocratie dans le canton de Neuchâtel.

### **Développement**

Une semaine de la démocratie pourrait être un outil très intéressant à mettre en place pour faire découvrir à la population neuchâteloise plusieurs aspects relatifs à la démocratie à travers des événements particuliers qui toucheraient toutes les catégories de la population et qui impliqueraient une grande partie des acteurs culturels, politiques, institutionnels, associatifs de notre canton par le biais d'événements ciblés.

La semaine de la démocratie servirait d'espace de réflexion pour débattre des enjeux de gouvernance qui traversent nos sociétés. La commission s'est inspirée de ce qui se fait chez nos cantons voisins, plus particulièrement dans le canton de Genève, qui a mis en place depuis huit ans une Semaine de la démocratie. Dans notre canton, plusieurs choses se font déjà et il s'agira de les coordonner à travers une semaine.

À titre d'exemple, pour la 8<sup>e</sup> édition de sa Semaine de la démocratie, le canton de Genève a ouvert la manifestation avec un événement exceptionnel, à savoir la Journée portes ouvertes des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, dont le but est de faire découvrir à toutes et tous les bâtiments abritant les institutions, dont la salle du Grand Conseil, mais aussi et surtout de permettre à chacune et chacun, à travers des jeux de rôles, débats et autres procès fictifs, d'appréhender au plus près les missions des différents représentants et représentantes qui y travaillent. La Semaine de la démocratie genevoise prévoit plus de 30 événements pour tous les publics.

Le but n'est pas de copier ce qui se fait à Genève, mais nous estimons que notre canton a les ressources nécessaires pour faire un événement qui corresponde à la mentalité de notre canton.

Première signataire : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale.



## B. RAPPORT DE LA COMMISSION LÉGISLATIVE

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

*La commission législative,*

composée de M<sup>mes</sup> et MM. Sarah Pearson Perret, présidente, Cloé Dutoit, vice-présidente, Alexandre Brodard (*en remplacement de Fabio Bongiovanni*), Sophie Rohrer, Béatrice Haeny, Damien Humbert-Droz, Hugo Clémence (*en remplacement de Corine Bolay Mercier*), Romain Dubois, Sarah Blum, Céline Dupraz, Céline Barrelet, Daniel Berger et Antoine de Montmollin,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

### TRAVAUX DE LA COMMISSION

La commission a examiné le projet de loi en date du 30 août 2023.

M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture, le vice-chancelier d'État ainsi que la cheffe du service juridique ont participé aux travaux de la commission.

### Débat général

La commission législative a pris connaissance des travaux menés par la commission Démocratie cantonale. Vu les travaux approfondis menés par cette commission, la commission législative décide de ne pas rouvrir le débat sur le fond de ce rapport. Elle se penche alors sur la conformité de la loi proposée par la commission Démocratie cantonale et cette dernière est jugée conforme à l'unanimité des membres de la commission. La commission législative prend également acte du rapport de la commission Démocratie cantonale.

### Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur les propositions ci-devant de la commission Démocratie cantonale.

### Examen du projet de loi

La modification à l'article 10 LDP n'a pas suscité de commentaire de la part de la commission législative. Personne ne s'oppose à l'abrogation de l'article 23, alinéa 4.

### Conclusion

À l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'adopter le projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques.

**Préavis sur le traitement du projet** (art. 272ss OGC)

Sans opposition, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 28 septembre 2023

Au nom de la commission législative :

*La présidente,*

S. PEARSON PERRET

*La rapporteure*

S. BLUM

---

## Loi modifiant la loi sur les droits politiques (LDP)

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*  
sur la proposition de la commission Démocratie cantonale, du 7 août 2023.  
*décète :*

**Article premier** La loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984, est modifiée comme suit :

*Article 10, al. 2 et 3 (nouvelle teneur)*

<sup>2</sup>Les frais postaux liés à l'envoi du matériel de vote aux électrices et électeurs et au renvoi par ceux-ci des votes par correspondance sont pris en charge en totalité par l'État. L'État peut demander une contribution financière équitable aux communes pour les scrutins communaux et aux syndicats intercommunaux pour les scrutins des syndicats.

<sup>3</sup>Les frais postaux liés au renvoi des votes par correspondance déposés à un bureau de poste étranger sont à la charge de l'électrice et l'électeur qui recourt aux services postaux.

*Article 23, al. 4 (abrogation)*

<sup>4</sup>Abrogé.

**Art. 2** La présente loi est soumise au référendum facultatif.

**Art. 3** Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation de la présente loi, qui entre en vigueur dès sa promulgation.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*La présidente,*

*Le secrétaire général,*